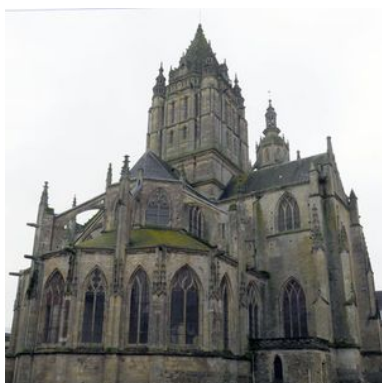


<http://pelerinagesdefrance.fr/Pelerinage-en-Pays-Coutancais-2017>



Pèlerinage en Pays Coutançais 2017

- Pèlerinages régionaux - Normandie -



Date de mise en ligne : mercredi 16 août 2017

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Pèlerinage en Pays Coutançais Du Mesnil Herman à Coutances les 19 et 20 août 2017

« La 10^è édition du Pèlerinage en Pays Coutançais aura lieu les 19 et 20 août 2017, du Mesnil Herman à Coutances. »

Le Pèlerinage en Pays Coutançais, pèlerinage dans le Cotentin, avec Notre Dame de la Mare, marchera cette année du vendredi 18 au dimanche 20 août, avec pour méditation cette phrase que le Christ dit à saint Thomas en st Jean : « Ne sois pas incrédule, mais croyant » (Jn 20, 27).

Le saint avec lequel se dérouleront les méditations est saint Auguste Chapdelaine, missionnaire du diocèse de Coutances, mort en Chine au XIX^e siècle, canonisé le 1er octobre 2000. »

Programme

- Samedi 19 août

07h Rendez-vous au Mesnil-Herman, départ à 07h30

08h Chapelet médité à l'église de Soulles

09h30 Chapelet médité à l'église du Pont-Brocard

10h45 Chapelet médité à l'église de Cerisy-La Salle

Pique-nique tiré du sac à l'issue de la méditation, puis départ de la marche

14h15 Chapelet médité à l'église de Savigny

17h Chapelet médité à la chapelle de la Mare

Bivouac puis pique-nique tiré du sac à l'issue de la Messe à la Mare

21h30 Veillée de prière devant le Saint-Sacrement à la chapelle de la Mare

- Dimanche 20 août

Départ de la Mare en procession

09h45 Station à la cathédrale de Coutances

10h30 Messe solennelle en la forme extraordinaire du rite romain à l'église Saint-Pierre de Coutances

Pique-nique tiré du sac à l'issue de la Messe au Couvent de la Miséricorde (7 rue Geoffroy Herbert à Coutances)

14h30 Vêpres à l'église Saint-Pierre de Coutances

Informations complémentaires et inscriptions

Courriel : contact@ppc50.fr

Tel 06 62 67 23 58

Saint Auguste Chapdelaine

«

Pays : France - Chine

Naissance : 06.01.1814 au diocèse de Coutances

Mort : 29.02.1856 (Province du Kouang-si)

Etat : Prêtre des Missions Étrangères de Paris - Martyr du Groupe des 120 martyrs de Chine 2

Note : Prêtre en 1843 pour les Missions Étrangères de Paris. Part pour la Chine en 1851. Subit le martyre en 1856 avec toutes sortes de tortures. Cf notice du groupe spécialement le §2)

Béatification : 27.05.1900 à Rome par Léon XIII

Canonisation : 01.10.2000 à Rome par Jean Paul II

Fête : 9 juillet

Réf. dans l'Osservatore Romano : 2000 n.39 p.9-10 - n. 40 p.1-7 - n.41 p.7.10

Réf. dans la Documentation Catholique : 2000 n.19 p.906-908

Notice

Auguste Chapdelaine naît en 1814 au diocèse de Coutances dans une famille paysanne dont il est le 9^e enfant. Il est ordonné prêtre en 1843 pour son diocèse. En 1851 il est agrégé à la société des Missions Étrangères de Paris et part pour la Chine. Après deux ans il quitte Hong-Kong pour le Kouang-si, une province qui n'avait plus de prêtre depuis un siècle et demi : « Au départ de cette mission, une ardeur de néophyte ! » Récit du Père Chapdelaine : "Un habitant du Kouang-si venu au Kouei-tchéou pour affaires, rencontre par hasard un de ses parents nouvellement converti qui l'initie aux vérités de notre sainte religion ; il renonce à ses idoles, adore le vrai Dieu et, de retour dans sa famille, se met à exercer l'apostolat auprès de ses parents et de ses amis. Quarante ou cinquante familles se convertissent. Le nouvel apôtre repart alors au Kouei-tchéou pour demander un chrétien qui pourra le seconder. Je viens moi-même d'arriver et je peux l'aider de mes conseils. Trois mois après, au terme d'un pénible voyage, je célèbre la sainte messe au milieu de ces néophytes.

<dl class='spip_document_1444 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;width:150px;''>

Mais le démon ne tarde pas à nous susciter des obstacles." En effet, les chrétiens sont dénoncés et le Père est incarcéré avec six autres. Le mandarin est impressionné par la fière attitude du missionnaire et, la Providence aidant, ils sont tous relâchés. Pendant deux ans, le Père exerce librement son ministère dans le Kouang-si. Mais en 1856 il est de nouveau dénoncé.

Malheureusement, c'est un nouveau mandarin qui dirige, animé d'une haine implacable contre les chrétiens. Le Père est pris. En tout 25 confesseurs de la foi sont arrêtés et frappés, dont la très jeune veuve Agnès (née en 1833) chargée de la formation des femmes catéchistes. Quant à Laurent Pé-mou, baptisé depuis 5 jours, il est le premier à comparaître à la barre du tribunal et à confesser sa foi. Le mandarin voulant lui faire abandonner le maître Ma (nom chinois du Père Chapdelaine), Laurent rétorque : « Je ne l'abandonnerai jamais ! » Irrité d'une déclaration aussi ferme et du refus d'apostasier que lui oppose Laurent, le mandarin le

fait décapiter. Puis c'est le tour de la jeune Agnès. Enfermée dans une cage, mutilée, consumée par la faim et la soif, elle meurt au bout de quatre jours. Le Père comparait à son tour. Il répond aux premières questions, mais oppose le silence à des questions impertinentes qui s'ensuivent. Il reçoit 300 coups de rotin dans le dos sans proférer aucune plainte. Sa cruelle et longue agonie se termine par le supplice de la cage suspendue (strangulation lente). Le 29 février au matin, comme il respire encore, le mandarin le fait sortir de sa cage et ordonne à un satellite de le décapiter.

Incidence politique du martyre du Père Chapdelaine : Au même moment, des commerçants et marins anglais sont molestés. Napoléon III propose à l'Angleterre d'intervenir. Une escadre alliée menace ; la Chine signe le traité de Tim-tsin (1858) contenant aussi des clauses autorisant les missions. Cette imbrication des affaires politiques et de l'apostolat inquiète. Il faut cependant reconnaître que les résultats purement chrétiens de ces traités imposés par la force sont excellents. Dans la paix - une paix toute relative d'ailleurs - les chrétientés chinoises se reforment et se réorganisent. (Cf Fiche générale, début du §3) »

Sites à consulter

[ppc50](#)

[riposte catholique](#)

[abbaye Saint Benoît ch hagiographie](#)

